



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



LYCÉE GUY CHAUVET

LOUDUN

LGT Guy CHAUVET

Rue de l'Éperon

BP 10069

86206 LOUDUN CEDEX

05 49 98 17 51

Courriel : ce.0860021f@ac-poitiers.fr

## **PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration**

Jeudi 29 juin 2023 – 18h00

Année scolaire : **2022-2023**

Numéro de séance : **5**

Date de transmission de la convocation: **19 juin 2023**

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **oui**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : **non**

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. CARDONA**

Secrétaire de séance : **M BROUTIN**

Nombre de présents : 18 (quorum atteint)

### **Ordre du jour**

- 1. Procès verbal du CA du 30 mars 2023**
- 2. Poitiers film festival**
- 3. DBM**
- 4. Contrats et conventions**
- 5. Admission en non valeur**
- 6. Projet "Notre école, faisons la ensemble"**
- 7. Bilan de l'année 2022-23**
- 8. Passage au semestre pour les classes de seconde et première**
- 9. Point travaux**
- 10. Évolution de la dotation horaire**
- 11. Présentation du Pacte**
- 12. Sécurisation des entrées et sorties**
- 13. Questions diverses : autorisation de recrutement des AED**

# Compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 juin 2023

19 présents (voir liste en annexe)

## **PV du CA précédent**

Mme CHASSIER signale deux erreurs sur le point 5.

En attente de vote, le compte-rendu sera voté au prochain CA.

## **Présentation de l'ordre du jour :**

Heure 18H10 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

## **Projet de voyage au Poitiers film festival**

52 élèves et 4 accompagnateur. Elèves de Seconde et Première CAV. Hébergement sur place. Fin novembre, début décembre.

Heure 18H12 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

Participation de 80 euros pour les familles

Hébergement, repas, transport sur place, voyageur.

Heure 18H13 Pour 16 Contre 0 Abstentions 3

## **DBM**

10 000 EUROS : tables extérieures 2500 euros (matériaux recyclés fabriqués localement) – 2000 euros matériel et fournitures (carnets de correspondance, et autres fournitures) – 2000 euros de frais de réception (Erasmus, chefs d'établissement, Prix Renaudot et Tribunal pas banal) 3500 euros pour le SRH (factures de gaz).

Heure 18H17 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

## **Contrats et conventions**

- Marché public entretien et maintenance adhésion marché public avec la Région Nouvelle Aquitaine à partir du 1 juillet 2024

Heure 18H18 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

- Contrat d'entretien du photocopieur administration jusqu'au 8 février 2024.

Heure 18H19 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

- Contrat de maintenance du photocopieur CDI jusqu'au 24 janvier 2024

Heure 18H12 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

- Protocole d'accord sur les droits de reprographie. 1,35 euro pour la première tranche et 2,6 euros pour la seconde tranche.

Heure 18H21 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

- Admission en non-valeur. Arriérés de cantine. Après passage chez l'huissier les familles ne sont pas solvables pour 511,4 euros

Heure 18H22 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

**Projet « Notre école faisons-la ensemble »** porté par M Aubagnac professeur d'anglais et Mme Grimault professeure d'histoire-géographie, pour les projets innovants. 16889 euros. Pour accompagner l'évolution de pratiques pédagogiques innovantes vers plus de diversification les salles 101 et 102 seront adaptées avec l'acquisition de matériels informatiques, numériques et mobiliers. Un nombre croissant d'enseignant souhaite essayer ces nouvelles modalités. Les retours informels des élèves sont très positifs.

Ces expériences alimenteront la réflexion sur l'utilisation des espaces pédagogiques (salles M, O, C).

### **Bilan 2022-2023**

Présentation du bilan de l'année 2022-23 sous la forme d'une carte mentale. Elle est consultable en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://ladigitale.dev/digimindmap/#/m/6495a4fe39958>

**Passage au semestre.** Limiter le stress et la pression évaluative.

Seconde et Première en semestre. Terminale en trimestre. Modification du PLE (4 évaluations certificatives par semestre minimum). Des réunions de mi- semestre sont organisées et prennent la forme de réunions pédagogique qui débouche sur une réunion parents professeurs durant laquelle sera présenté un bilan basé sur un document unifié.

### **Point travaux**

- Le SSI sera déplacé de la loge vers le PLIO à partir 10 juillet 2023.
- Les huisseries du bâtiment A premier et Second étage seront posées durant l'été.
- Toilettes élèves en partie refaites. Des toilettes professeurs seront rénovées sur des temps de vacances.
- Nouveau système d'entrée sortie de l'établissement. Remarque de M PRIOU pour prendre en compte le rythme des BTS en apprentissage.
- Aménagement des espaces de travail en autonomie.
- Réparation de la climatisation dans le bâtiment BTS.

### **DGH**

Le montant de la DGH est revu suite à l'affection en baisse. Plusieurs dispositifs pédagogiques pourront être financés grâce au maintien d'une partie des moyens (en particulier pour les séries technologiques).

Heure 19H40 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

### **Présentation du pacte.**

Objectif : améliorer la rémunération des enseignants et améliorer les dispositifs de remplacement de courte durée.

Il s'adresse aux enseignants volontaires et est décliné en trois types d'action : le RCD (18h) et le stage à destination des élèves sur des périodes de vacances (24h) – Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovantes – Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Chaque mission est rémunérée à hauteur de 1250 euros bruts annuels.

L'établissement est doté de 39 parts fonctionnelles.

Les enseignants lisent la motion rédigée en heure syndicale (voir annexe).

**Questions diverses :**

- Recrutement des Assistants d'éducation. 2,5 ETP (2 x 75% et un temps plein).

Heure 19H53 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

- Attribution des logements de fonction.

Heure 19H55 Pour 19 Contre 0 Abstentions 0

M Cardona remercie les membres du CA de leur participation et se félicite de l'excellent fonctionnement de cette instance.

Clôture du CA à 19h57

## ETAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 juin 2023

MEMBRES DE DROIT		P	E	Abs
<b>Proviseur</b>	CARDONA Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Proviseur adjoint</b>	BROUTIN William	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Gestionnaire</b>	COTARD Marlène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>CPE</b>	FAUQUEMBERGUE Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Titulaires	P	E	Abs	Suppléants	P	E	Abs
	<b>Élus Locaux</b>	LIEBOT Stéphanie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAMBERT Sandrine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TROUSSELLE Yves		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
WASZAK Reine-Marie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Werner KERVAREC		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sylvie BARILLOT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



	Titulaires	P	E	Abs	Suppléants	P	E	Abs
	<b>Représentants des parents d'élèves</b>	HELLEQUIN Laura	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MARCHE Lydie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PASCAULT Cécile		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NOUCHET Sandrine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CREMADES Florence		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PENOT Muriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUBOUR Stéphanie		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARNAUD Fabienne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MAÇONNERIE Sébastien		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VANDEN ABEELE Sophie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>Représentants du personnel</b>	<b>Titulaires</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>Abs</b>	<b>Suppléants</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>Abs</b>
	COUNE Valentin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	PROD'HOMME Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	MAROT Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

<b>Représentants du personnel enseignant et d'éducation</b>	<b>Titulaires</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>Abs</b>	<b>Suppléants</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>Abs</b>
	LE GOVIC Myriam	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEGEARD Nathalie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	OUVRARD Johan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PERROT Laurence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CUAU-GILLET Noëlla	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAPRAZ Abdurrahman	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CHASSIER Mariannick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FOUSSEREAU Christelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PRIOU Jean-Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RICHARDEAU Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBAGNAC Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	BUCHER Eloïse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

<b>Représentants des élèves</b>	<b>Titulaires</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>Abs</b>	<b>Suppléants</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>Abs</b>
	VALLEE Noa	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MEUNIER—HIRET Alex	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SAVIN PROD'HOMME Mathis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FEVE Isalys	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	DEMONTOUX Louanne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TERRASSIER Matéo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MEYER Luce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GRASSET Lucas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

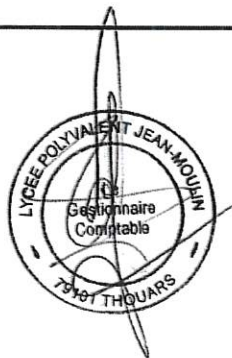
<b>Élèves post-bac (BTS)</b>	<b>Titulaire</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>Abs</b>	<b>Suppléant</b>	<b>P</b>	<b>E</b>	<b>Abs</b>
	FROIDEVAL Ambre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JUBAULT Morgan	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BUDGET & BILAN FINANCIER Poitiers Films Festival												
 <b>académie Poitiers</b> RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 				Établissement :		LYCEE GUY CHAUVET				RNE :		
				Ville :		LOUDUN				Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		
				Destination du voyage :		POITIERS						
				Dates du voyage :		Novembre /Décembre 2023						
				Nombre d'élèves :		50		Classe(s) :				2NDE ET 1ERE CAV
Nombre d'accompagnateurs :		4										
(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser). (2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)												
BUDGET						BILAN FINANCIER						
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)						Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)						
Participation des familles soumise au vote du CA :		80,00 €		Part des accompagnateurs :		320,00 €		Participation des familles encaissée :		0,00 €		
Don soumis au vote du CA :		0,00 €						Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage		0		
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>						Total des reliquats :		0,00 €		Reliquat par famille :		
RECETTES				DÉPENSES		RECETTES				DÉPENSES		
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	
Familles	80,00 €	52	4 160,00 €	Voyagiste (2) : préciser	1 400,00 €	Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €	
Accompagnateurs Fonds Propres	80,00 €	4	320,00 €	Régie d'avances	0,00 €	Accompagnateurs (1)	0,00 €	4	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €	
Fonds propres Budget CAV	1 420,00 €	-----	1 420,00 €	OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----	
DGF SPECIFIQUE CAV	0,00 €	-----	0,00 €			Subvention CT	-----	-----	0,00 €			
Subvention Espace Mendes France	0,00 €		0,00 €	Transport	700,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €	
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	2 200,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €	
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Pass festival		Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €	
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Repas	1 600,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	
TOTAL			5 900,00 €			TOTAL			0,00 €			

Analyse financière du Fonds de roulement mobilisable  
Conseil d'Administration du 29 JUIN 2023 - PRELEVEMENTS DIVERS  
**LYCEE GUY CHAUVET - LOUDUN**

Eléments à retraiter		Données COFI au 31/12
<b>A</b>	Fonds de roulement net comptable au 31/12/2022 SOUS RESERVE D'ADOPTION COFI 2022	169 341,32 €
<b>Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines</b>		
1	Provisions et dépréciations (15,29,39,49,59)	- €
2	Dépôts et cautions reçus compte 165	- €
<b>Fonds de roulement affecté à des activités particulières</b>		
3	Stocks	- €
<b>Eléments de fragilité potentielle du fonds de roulement</b>		
4	Créances douteuses: compte 416	1 564,73 €
5	Créances supérieures à un an non provisionnées	528,31 €
6	Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFdR positif)	- €
<b>Part du fonds de roulement déjà mobilisée</b>		
7	Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM	18 000,00 €
<b>Fonds de roulement disponible</b>		
<b>B</b>	Fonds de roulement disponible au 31/12/XXX (= A-1-2-3-4-5-6-7)	149 248,28 €
<b>C</b>	Montant d'une journée de fonctionnement (classe 6 décaissable / 360)	1 364,97 €
<b>D</b>	Evaluation du FDR disponible en nombre de jours de fonctionnement (= B/C)	109
<b>Montant du prélèvement proposé</b>		<b>10 000,00 €</b>
<b>Evaluation du FDR disponible en nombre de jour de fonctionnement après prélèvement</b>		<b>102</b>
OPC	ACHAT TABLES EXTERIEURES	2 500,00 €
ALO	ACHAT MATERIELS ET FOURNITURES	2 000,00 €
ALO	FRAIS DE RECEPTION	2 000,00 €
SRH	FACTURES DE GAZ	3 500,00 €
<b>TOTAL PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>10 000,00 €</b>

Prélèvement possible





LYCEE GUY CHAUVET  
Rue de l'Eperon-BP 10069  
86206 LOUDUN Cedex

AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE du 09 janvier 2016

**Appareil concerné : Photocopieur SHARP MX3050N, Matricule : 65075547**  
**Localisation : secrétariat accueil.**

« En accord avec les deux parties, le contrat de maintenance relatif au matériel désigné ci-dessus est prolongé de 1an, soit jusqu'au 08 Février 2024.

Le contrat couvrira l'entretien régulier (consommables, main d'œuvre et déplacements) à l'exclusion de toutes les pièces détachées».

Fait à Poitiers le 06 avril 2023

Pour le Lycée GUY CHAUVET

Pour la Société CENTRAL COPIE  
Alexandre FOUCHER



CentralCopie  
30, rue Victor Grignard  
ZI République II - 86000 POITIERS  
05.49.37.76.50  
www.centralcopie.fr  
Siret : 333 977 494 00033

**SOLUTIONS D'IMPRESSION**

**SHARP**



# CentralCopie

Expert du document depuis 1985

LYCEE GUY CHAUVET  
Rue de l'Eperon-BP 10069  
86206 LOUDUN Cedex

## AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE du 26 janvier 2012

Appareil concerné : Photocopieur SHARP MX3111U, Matricule : 15140627  
Localisation : Archives-CDI.

« En accord avec les deux parties, le contrat de maintenance relatif au matériel désigné ci-dessus est prolongé de 1an, soit jusqu'au 25 janvier 2024.

Le contrat couvrira l'entretien régulier (consommables, main d'œuvre et déplacements) à l'exclusion de toutes les pièces détachées».

Fait à Poitiers le 06 avril 2023

Pour le Lycée GUY CHAUVET

Pour la Société CENTRAL COPIE  
Alexandre FOUCHER

  
CentralCopie  
30, rue Victor Grignard  
ZI République II - 86000 POITIERS  
05.49.37.76.55  
www.centralcopie.fr  
Siret : 333 977 494 0033

**SOLUTIONS D'IMPRESSION**

**SHARP**

30 rue Victor Grignard / Z.I. République II / 86000 POITIERS / Tél 05 49 37 76 50 / Fax 05 49 37 76 55  
SAS au capital de 100.000 Euros / SIRET 333 977 494 00033 / RIB 30002 07839 0000070111A 32 / LCL Poitiers Libération



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**  
**Service du budget et des politiques éducatives  
territoriales**  
**Sous-direction des programmes budgétaires**

Affaire suivie par :  
Valérie Rainaud  
Sous-directrice  
Tél : 01 55 55 13 74  
Mél : [valerie.rainaud@education.gouv.fr](mailto:valerie.rainaud@education.gouv.fr)  
n° 11648  
107 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

**Secretariat général**  
**Direction des affaires financières**  
**Sous-direction de l'enseignement privé**

Affaire suivie par :  
Clément Boisnaud  
Sous-directeur  
Tél : 01 55 55 37 15  
Mél : [clement.boisnaud@education.gouv.fr](mailto:clement.boisnaud@education.gouv.fr)

Paris, le 30/11/2022

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

à

Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux d'académie

**Objet :** Renouvellement du protocole d'accord avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) et la Société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM) sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées dans les établissements du second degré.

**Références :**

- Protocole d'accord sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées du 17 mars 2004 ;
- Circulaire n°2004-055 du 25 mars 2004 ;

Le protocole d'accord du 17 mars 2004 cité en référence détermine les conditions d'utilisation des photocopies d'œuvres protégées dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat, dans le respect des droits de propriété intellectuelle des auteurs et des éditeurs.

Dans ce cadre, chaque établissement d'enseignement du second degré a été invité à conclure, avec le CFC, un contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées. Pour rémunérer les auteurs et éditeurs des œuvres reproduites, l'établissement acquitte une redevance annuelle au CFC selon un barème fixé conjointement par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le CFC et la SEAM.

Le protocole initial, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, a été renouvelé à trois reprises sans modification du barème de la redevance depuis 2008. C'est pourquoi un nouveau protocole d'accord en cours de négociation entre le ministère et le CFC entrera en vigueur à compter de 2023.

Ce nouveau protocole prévoira une augmentation des tarifs en vigueur, tarifs inchangés depuis 2008 afin de tenir compte notamment de l'inflation intervenue depuis.

Le nouveau barème des redevances s'établira en 2023 à :

- 1,60 € HT pour la première tranche (de 1 à 100 pages par élève) ;
- 3,35 € HT pour la seconde tranche (de 101 à 180 pages par élève).

L'entrée en vigueur de ce nouveau protocole le 1<sup>er</sup> janvier 2023 aura des incidences sur le budget des établissements de la présente année scolaire. Aussi je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès des chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat de votre académie.

Mes services ([marie-Laure.chivot@education.gouv.fr](mailto:marie-Laure.chivot@education.gouv.fr) pour le second degré public et [francois.corget@education.gouv.fr](mailto:francois.corget@education.gouv.fr) pour le second degré privé sous contrat) restent à votre disposition pour toute précision utile.

Pour le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse  
et par délégation,

Pour la directrice des affaires financières,  
Le sous-directeur de l'enseignement privé

  
Clément BOISNAUD

Pour le ministre et par délégation,  
Pour le directeur général de  
l'enseignement scolaire et par délégation,  
La sous-directrice des programmes  
budgétaires

  
Valérie RAINAUD

Objet : Motion de CA de refus du Pacte

Etablissement scolaire : LGT Guy Chauvet, rue de l'Eperon à Loudun (86200)

Nous, enseignants du Lycée Guy Chauvet de Loudun, réunis le mardi 13 juin 2023 en heure d'information syndical au sujet du PACTE, déclarons que, à la majorité des votants (34 présents et votants), précisément à 68 %, (23 / 34 ne signeront pas le Pacte / 8 / 34 signeront le Pacte soit 23% / 3 / 34 ne se prononcent pas, soit 9%) nous refusons de signer le PACTE proposé dans notre établissement.

Contrairement au discours véhiculé, ce pacte ne permet pas de rémunérer des missions que nous réalisons déjà mais ajoute des tâches nouvelles qui pèseront sur notre travail, nos emplois du temps, nos vies.

Ce Pacte nous demande, encore une fois, par la 1<sup>ère</sup> brique « prioritaire » (18 heures de remplacements de courte durée), d'assumer la responsabilité de l'Etat et du Rectorat qui doit gérer les absences et trouver des remplaçants. Face à la difficulté de recrutement, conséquence de la destruction progressive de notre outil de travail, des salaires bas (en dessous de la moyenne de l'OCDE), le ministère nous donne une fin de non recevoir sur la question d'une augmentation des salaires sans contrepartie mais nous demande, fortement, d'assumer son devoir.

De plus, ce Pacte fournit des moyens de pression supplémentaires sur nous et, en pratique, participe à individualiser notre rémunération et accentuer les inégalités entre personnels, plus particulièrement celle entre les femmes et les hommes. Il produit une mise en concurrence entre nous pour l'obtention des missions associées à ce pacte et participe à nous diviser alors que nous avons besoin de cohésion d'équipe et de moyens de concertation pour mener à bien nos missions et nos projets.

Ce PACTE est un contrat que l'on demande aux enseignants « volontaires » de signer sans même en connaître les tenants et les aboutissants, peut-on demander de signer un contrat sans en connaître les termes précis, signeriez-vous un contrat « à l'aveugle » ?

D'après les informations données, ce Pacte ne fournit pas une réponse efficace pour remédier aux difficultés des élèves et satisfaire réellement leurs besoins éducatifs et scolaires.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une véritable revalorisation salariale sans aucune contrepartie et pour tous quelque soit l'ancienneté, le grade, le statut ..., de la reconnaissance de notre travail par notre institution et de moyens supplémentaires. Depuis des années, nous subissons les différentes réformes qui ont dégradé nos conditions de travail, ont ajouté encore et toujours des heures de travail à notre emploi du temps (les enseignants travaillent en moyenne 43 heures/semaine) sans aucune réelle augmentation salariale et l'on nous dit, aujourd'hui, que si nous voulons gagner plus, nous devons travailler plus, mais nous le faisons déjà, alors ... que nos salaires soient réévalués. Nous ne voulons pas de primes qui ne comptent pas pour la retraite (d'ailleurs, nous allons devoir cotiser 2 ans de plus tout en ayant commencé notre carrière tardivement puisque pour beaucoup nous avons étudié 5 ans après le baccalauréat donc nous ne pourrons pas partir, sans décote, avant 67 ans), nous demandons une réévaluation sans contrepartie de notre point d'indice.

Les efforts, nous les faisons chaque jour, chaque année et chaque année, nous voyons la situation se dégrader et ce n'est pas ce Pacte qui améliorera notre situation, bien au contraire.

Les enseignants du LGT Guy Chauvet de Loudun.